

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2020

1. Identification du vendeur

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Touraine
1 rue Schiller
BP 80415
37204 Tours Cedex 3

N° SIRET	183 700 012 00051
Téléphone	+33 (0)2 47 47 20 00
N° TVA intracommunautaire	FR 77 183 700 012

2. Champ d'application et documents contractuels

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la CCI Touraine et les intervenants à l'évènement de la CCI Touraine : « Objectif Entreprendre : Le forum de la Création-Reprise d'Entreprise »

Les pièces contractuelles sont les suivantes dans leur ordre d'importance (du plus important au moins important):

- **Le contrat d'engagement** : Ce document doit impérativement être accepté et signé par le client pour faire débiter la prestation.

Les conditions particulières sont intégrées au contrat d'engagement comprenant notamment les informations suivantes (cette liste étant seulement indicative mais non exhaustive) :

- . Le contenu détaillé de la prestation,
- . La durée de la prestation,
- . Les modalités de d'exécution de la prestation,

- **Les conditions générales de vente (CGV)** : Ce document comprend l'ensemble des conditions inhérentes à cet évènement organisé par la CCI Touraine. Les conditions générales de vente applicables à la prestation objet de ce contrat seront approuvées, datées et signées par le client et transmises à la CCI Touraine avec le contrat.

3. Modalités d'inscription et date limite d'inscription

Tous les participants devront s'inscrire avant le **10 Mars 2020**.

- . Le client devra impérativement fournir à la CCI Touraine : le contrat d'engagement et les conditions générales de vente datées et signées (la signature devra être précédée de la mention « lu et approuvé ») le **10 Mars 2020** au plus tard.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE PAIEMENT TOTAL DE LA FACTURE.

4. Durée du contrat

Le contrat prendra effet à compter de la validation de l'inscription par la CCI Touraine et prendra fin à l'issue de l'évènement qui se déroulera le **23 juin 2020**.

5. Annulation

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite.

5.1 Par le client

En cas d'annulation par le client : **avant le 16 Avril 2020** : la CCI Touraine établira un avoir de 50% de la facture de cette prestation, correspondant aux frais déjà engagés par la CCI Touraine et sera conservé par elle.

A compter du 16 Avril 2020 : la totalité du paiement de cette prestation restera acquise à la CCI Touraine et fera l'objet d'une facture.

5.2 Par la CCI Touraine

En cas d'annulation par la CCI Touraine : Quelle qu'en soit la cause et la période, la CCI Touraine se réserve le droit d'annuler la manifestation prévue lorsque son organisation est devenue impossible. Dans ce cas, les montants versés par les clients sont intégralement restitués par la CCI Touraine.

6. Prix

Le barème de prix correspondant aux prestations objet du présent contrat est précisé dans l'accord de pré-engagement joint aux présentes CGV. Les frais d'inscription seront calculés au forfait. Le prix est majoré de la TVA au taux légal en vigueur.

7. Modalités de paiement

Suite à la signature de l'accord de pré-engagement, la CCI Touraine établira une facture au nom du client. La facture devra être réglée par le client dans les 30 jours suivant son émission par la CCI Touraine. En cas de non-paiement des frais d'inscription de l'évènement au plus tard le **30 avril 2020**, cela entraînera l'annulation de l'inscription du client à l'évènement.

Si la facture est à établir à une autre adresse et/ou un nom différent de ceux indiqués en page 1 veuillez, s'il vous plaît, nous joindre les éléments utiles à l'établissement de la facture.

Constitue un paiement au sens des présentes conditions, non pas la simple remise d'un chèque ou d'un effet, mais l'encaissement à l'échéance convenue de l'intégralité de la facture.

La facture pourra être réglée :

- **Soit par chèque** établi à l'ordre de **CCI Touraine** et envoyé à l'adresse suivante : CCI TOURAINE – 1 rue Schiller 37204 TOURS Cedex 3
- **Soit par virement bancaire** aux coordonnées bancaires inscrites sur la facture adressée au client

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit acquises à CCI Touraine sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que la CCI Touraine serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

En outre, conformément à l'article L.441-6 et D.441-5 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 Euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. La CCI Touraine se réserve le droit de demander au client, une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

8. Propriété intellectuelle

Tous documents qui pourraient être transmis par la CCI Touraine ou par un intervenant extérieur dans le cadre de cet événement ne pourront en aucun cas faire l'objet de reproduction, représentation, adaptation intégrale ou partielle, par quelque moyen ou support que ce soit. Ces documents sont la pleine et entière propriété de leurs auteurs.

En aucun cas le client n'est autorisé à utiliser le logo de la CCI Touraine sans avoir au préalable obtenu son accord écrit.

9. Responsabilité

Le Client s'engage à apporter, dans les délais convenus, l'ensemble des documents, données et renseignements indispensables pour l'exécution du présent contrat.

La CCI Touraine s'engage à s'assurer de la bonne exécution des prestations susmentionnées.

Le client reconnaît que la CCI Touraine n'est soumise qu'à une obligation de moyen notamment en ce qui concerne la continuité de ses services.

La responsabilité de la CCI Touraine ne saurait être engagée vis-à-vis de tiers, du fait de l'utilisation et de l'interprétation par le client des informations contenues dans les documents qui lui auraient été transmis par la CCI Touraine ou par un intervenant extérieur dans le cadre de la prestation. Par ailleurs, la responsabilité de la CCI Touraine ne saurait également être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations au titre des présentes CGV serait imputable au fait d'un tiers même s'il est prévisible, à la faute du client, ou à la survenance d'un événement de force majeure tel que défini par les juridictions françaises ou à tout autre événement qui n'a pas été raisonnablement sous le contrôle exclusif de la CCI Touraine.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de la CCI Touraine devait être établie et retenue à raison d'un préjudice subi par le client et imputable exclusivement à la prestation achetée, celle-ci est limitée au montant hors taxes des frais d'inscription.

Toute réclamation déposée par un client contre la CCI Touraine doit être formulée dans les 6 (six) mois suivant l'apparition de l'événement objet de la réclamation.

Par ailleurs, la CCI Touraine n'est en aucune façon responsable des vols (marchandises, objets personnels) dont seraient victimes les différents participants.

D'une façon générale, la CCI Touraine décline sa responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux participants. **Chaque intervenant est responsable de son propre matériel et est par conséquent dans l'obligation de souscrire une assurance couvrant les risques susceptibles d'être engagés à l'occasion de la manifestation, à savoir la responsabilité civile, le vol et les dommages. Il sera demandé de produire une attestation en cours de validité lors de la constitution du dossier.**

10. Gestion des données personnelles

Les informations recueillies via le présent contrat d'engagement et ses annexes font l'objet d'un traitement automatisé destiné à la gestion de la relation clients de la CCI Touraine, responsable de traitement, et plus précisément à la gestion de votre inscription, de votre participation au forum et au recouvrement du montant de votre inscription. Ce traitement a également pour finalité la mise en œuvre des missions de service public de la CCI mais également d'informer des actualités liées aux opérations engagées par la CCI Touraine. Pour ce faire, les données recueillies seront enregistrées dans le fichier de gestion de la relation client de la CCI Touraine destiné à suivre la relation clients quelle qu'en soit la nature, tarifée ou non et ce quel que soit le moyen d'entrée en relation avec le client – visite ou à distance ; qualification et enrichissement de ces données ; comptabilisation et qualification des visites entreprises, suivi statistique.

Les destinataires de ces données sont les services de la CCI Touraine en charge de la gestion des inscriptions, de l'organisation du forum et du recouvrement du montant des inscriptions. Ces informations peuvent également être communiquées à des partenaires ou à des personnes contractuellement liées à la CCI Touraine, conformément à la loi « Informatique et libertés », notamment dans le but de faire profiter les internautes de services personnalisés.

Les données seront conservées pendant 3 ans maximum par la CCI Touraine, hormis les données légales inscrites au RCS le cas échéant qui seront conservées jusqu'à radiation.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 (article 15), tout internaute dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment par les moyens suivants : par courriel adressé à cnil_referent@touraine.cci.fr ou par courrier postal adressé à la CCI Touraine – 1 rue Schiller – BP 80 415 – 37 204 TOURS Cedex 03.

Les prestataires intervenant sur la base de données pour le compte de la CCI Touraine peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison de leurs prestations

11. Droit à l'image

Au cours de cet évènement, la CCI Touraine pourra être amenée à réaliser des clichés et/ou des vidéos des participants. L'autorisation de droit à l'image (Annexe 1) est à nous retourner signée.

12. Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre des présentes, non réparé dans un délai de dix jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat.

En cas de résiliation, toute prestation déjà réalisée par la CCI Touraine à la date de la résiliation sera due.

Aucune indemnité ne pourra être exigée par l'une ou l'autre des parties en cas de résiliation du contrat, sauf à l'encontre de la partie qui, n'ayant pas exécuté une obligation contractuelle, a été à l'origine de la résiliation du contrat.

13. Confidentialité - références

La CCI Touraine et le « partenaire » reconnaissent que l'ensemble des données ou informations, qu'ils échangeront dans le cadre de cet évènement, **présentent un caractère strictement confidentiel**.

Les parties se considèrent tenues au secret professionnel et s'engagent dès lors à respecter la confidentialité des informations auxquelles elles auraient accès dans le cadre de cet évènement. Tous les documents appartenant ou concernant le participant ou données personnelles concernant les participants seront considérés comme confidentiels, ainsi que tous les renseignements et pièces concernant le participant, ses produits et ses services.

14. Intégralité du contrat

Le contrat d'engagement et les présentes conditions générales de vente expriment l'intégralité des obligations des parties, à l'exclusion de tous autres documents, contrats ou échanges de lettres antérieurs à la signature de l'accord de pré-engagement et des présentes conditions générales de vente.

La CCI Touraine se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et d'en informer le client huit jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales de vente.

15. Litiges

Toute contestation qui pourrait s'élever entre les parties sera de la compétence des Tribunaux de Tours, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

NOM et Prénom :

Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Lu et approuvé »)

Fait à :

Le :

